

Sujet : [INTERNET] contribution enquête publique SCEA Kilmas Houck

De : Anne Vonesch <anne.vonesch@wanadoo.fr>

Date : 26/09/2019 15:12

Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Madame, Monsieur,

veuillez trouver ci-joint la contribution du Collectif Plein Air à l'enquête publique SCEA Kilmas Houck à Pitgam.

Cordialement,

pour le Collectif Plein Air
Anne Vonesch

— Pièces jointes : —

Collectif Plein Air contribution enquête publ poulets Pitgam sept2019 final.pdf

639 Ko



Collectif Plein Air

Adresse web : www.collectifpleinair.eu

Secrétariat : Alsace Nature 8 rue Adèle Riton 67000 Strasbourg

Monsieur Jean-Charles Thieullet

Commissaire enquêteur

Mairie

59284 Pitgam

Pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Objet : enquête publique SCEA Kilmas Houck

Strasbourg, le 26 septembre 2019

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris au nom du Collectif Plein Air, réseau informel d'opposants à des élevages de type industriel qui sont incompatibles avec le respect de l'environnement, des animaux et du bien-être humain.

Nous constatons qu'il s'agit ici à Pitgam non seulement d'une extension mais aussi d'une régularisation, vu que deux bâtiments avec 42 000 poulets présents sont en service, alors que seulement 23 000 étaient autorisés. Ce fait laisse quelque peu sceptique quant à la compétence et déontologie professionnelle.

Les poulets atteignent un poids de 2,4 kg en 42 jours. Une telle vitesse de croissance est contraire au bien-être des poulets et au « Better chicken commitment »¹ dont la référence est la souche JA757 et la limite supérieure une croissance de 45g/jour (ce qui donnerait environ 1,89 kg en 42 jours). JA757 est couramment utilisé pour des poulets certifiés, à croissance dite intermédiaire. C'est donc parfaitement accessible. Aussi ce « Better chicken commitment » qui fait un consensus large parmi de nombreuses ONG signataires², demande une densité maximale de 30 kg/m². Dans le présent projet la densité n'est pas indiquée explicitement.³ Cela pourrait se situer entre 35 et 38 kg/m².

Nous ne sommes pas d'accord du tout avec l'exclusion du thème du bien-être animal lors des procédures ICPE. Ce thème est fondamental pour une acceptation des élevages par la société. L'exclure c'est imposer un modèle sans se préoccuper de l'opinion publique. Est-ce cela l'objectif d'une enquête publique ?

D'autant plus qu'on encourage aujourd'hui la production de poulets en faisant croire que la demande en poulets va continuer à croître dans le monde et même en Europe. Or, rien n'est moins sûr. Il n'y a qu'à voir la dynamique en cours pour le climat et toutes les recommandations de réduire la viande dans l'alimentation. Aussi est-il avéré que les

¹ <https://www.agrociwf.fr/trophees/les-poulets-dor/better-chicken-commitment/>

² <https://welfarecommitments.com/europeletter/>

³ La densité maximale 'normale' selon la directive européenne est de 33 kg, et les densités supérieures sont autorisées à titre dérogatoire sous certaines conditions. Quant au respect de ces conditions, et entre autres quant à la fréquence des pododermatites, l'opacité est totale.



exportations vers l'Afrique (il semble que c'est la destination des poulets) nuit fortement à la production africaine en raison du dumping généré par les aides de la PAC (les aides à l'hectare réduisent en effet fortement les coûts de l'aliment).

Les roseaux avant rejet de l'eau de pluie dans la rivière couvrent quelle surface ? Et comment sont-ils entretenus, pour respecter la biodiversité (importance des zones-refuges pour la faune) ? C'est une belle opportunité pour la biodiversité, si la gestion est adaptée.

Le taux de mortalité énoncé est de 2 % pour les poulets et 1,5 % pour les dindes (page 23). Comment expliquer ces taux bas ? Sur le document de Chambre d'agriculture Grand Ouest pour 2017⁴, pour le poulet lourd les pertes sont > 5 %. Pour la dinde standard elles sont de > 7 %. Sommes-nous face à un élevage exceptionnel et excellent, ou faut-il poser la question embarrassante du contrôle (sur le papier ?) du nombre initial d'animaux ?

Quant au compostage, concernant les fréquences d'analyse, la recherche de germes pathogènes et de phytotoxicité seulement une fois tous les 3 ans semble nettement insuffisant.

Nous rejoignons totalement l'avis de l'Autorité environnementale qui demande d'intégrer les émissions du compostage et de l'épandage et de tenir compte des autres élevages présents à proximité. En les rajoutant, l'exploitation se rapprochera du seuil de l'obligation de déclaration (10 t/an). Il n'y a pas lieu de minimiser ces émissions.

Dans sa réponse à l'AE, le requérant a

- **présenté les émissions d'ammoniac du compostage.** Ces chiffres sont présentés dans un simple tableau où apparaît dans la ligne « épandage » une augmentation d'environ 1 000 kg NH₃, alors que dans la ligne « stockage » il n'apparaît aucune augmentation. Le compostage lui-même émet de l'ammoniac. Est-ce qu'il est tenu compte des émissions d'ammoniac pendant le compostage ? Sur quoi se base ce calcul ?

En tout cas, déjà en admettant une augmentation de 40 % des émissions, les émissions par place passent pour les poulets lourds de V2 et de V3 de 0,061 à 0,854 et sont donc supérieures au NEA-MTD : 0,01 — 0,08 kg NH₃/emplacement/an (émission maximale admissible associée aux Meilleures Techniques Disponibles) (page 157).

En conclusion, si – ce qui est normal !! – on inclut et le compostage et l'épandage, le seuil des émissions autorisées par les Meilleures Techniques Disponibles est dépassé et il faut installer une épuration de l'air pour être dans les normes. Nous ne pouvons pas admettre qu'on fasse semblant de respecter les normes en ne prenant tout simplement pas en compte une partie des émissions dans le calcul.

- **indiqué les émissions des élevages voisins** pour ceux dont les émissions sont connues, or les moins grands émettent aussi. Il n'a pas fourni d'information quant à

⁴ https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Pays_de_la_Loire/2018_resultats_tecnico_economiques_avicoles_2017.pdf



l'impact du cumul de ces émissions, mais seulement une comparaison approximative entre élevages. Or ce qui est important, c'est justement le cumul. Car c'est le cumul qui suite aux redépositions dans les kilomètres autour du site, impacte les zones naturelles sensibles Natura 2000 et ZNIEFF et les zones humides en général (au Nord de Pitgam tout est à tendance humide). D'ailleurs les phénomènes d'eutrophisation et d'acidification ne sont guère expliqués dans l'étude. C'est pourtant important, s'agissant de zones humides. D'une manière générale, les redépositions d'azote ne sont pas explicitées. Cependant, en Annexe 13 se trouve parachuté un résumé d'une publication sur les dépositions azotées sur les végétaux datant de 2002. Mais cette étude ancienne semble ignorer la notion de charge critique qui permet de comprendre l'impact négatif sur la végétation.

En France, ces dépôts d'azote chiffrés en moyenne 15 à 20 kg N/ha par an, ce qui est loin d'être négligeable, et localement il y en a beaucoup plus : ce sera le cas autour de Pitgam. Le concept de « charge critique » consiste à évaluer la quantité d'apport d'un polluant, en l'occurrence l'azote, en dessous de laquelle il n'y a pas d'effet nocif observé. Ce serait la quantité d'apport que l'écosystème peut supporter à long terme, sans que les espèces sensibles ne soient atteintes. Pour la majorité des écosystèmes naturels, cette charge critique d'azote est évaluée à 10 à 20 kg/ha/an.⁵ Pour les tourbières et eaux oligotrophes, elle est de 5 à 10 kg/ha/an.⁵ En Europe, les dépassements de charges critiques « *concernaient plus de la moitié des surfaces totales et plus de 70 % de zones Natura 2000 en 2000* (Slootweg et al, 2010) ». ⁶ Conclusion : il faut arrêter !

Bref, nous ne pouvons pas considérer la réponse faite comme satisfaisante. L'évaluation des dépôts d'azote est essentielle, et susceptible de poser problème quant à rajouter de nouvelles émissions. Or cette évaluation manque, malgré la réponse à l'Autorité environnementale.

Il manque un autre aspect de taille : l'information concernant les impacts sur la santé de l'ammoniac en tant que précurseur de particules fines. Celles-ci sont à l'origine d'environ 42 000 morts prématurés par an en France.

Il est question des gaz à effet de serre. Mais qu'en est-il du soja dans l'alimentation des poulets et dindes ? Vraisemblablement il vient d'Amérique latine, avec une complicité de fait avec la déforestation qui consume l'Amazonie, le poumon de la terre. C'est grave. Nous appelons au boycott du soja importé des Amériques.

Au vu de l'ensemble de tous ces problèmes, nous faisons appel à Madame et Monsieur Depoers de reconsidérer leur projet et de se convertir en agriculture biologique avec moins de poulets (bio en plein air, ou label rouge fermiers). Nous vous demandons, Monsieur le Commissaire enquêteur, de soutenir cet appel.

Veillez recevoir, Monsieur, nos sincères salutations,

Anne Vonesch, vice-présidente d'Alsace Nature

⁵ Effets des dépôts atmosphériques de soufre et d'azote sur les sols et les eaux douces en France. Ministère de l'Écologie et du Développement durable. A Chr Le Gall, INERIS, 2004 tableau pages 75-76

⁶ INRA Esco Les flux d'azote liés aux élevages, 2012, page 83

